

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBRAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.  
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AGER 017-423/12/CC**

#### **■ Mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté DPU 12/8267/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine dispose sur son territoire de moyens spécifiques destinés à l'enlèvement des ordures ménagères et assimilées.

Par délibérations, du 29 juin 2007, du 26 juin 2008 et du 22 juin 2009, le Conseil Communautaire a approuvé la détermination des tarifs visant à facturer les prestations de propreté générées ou demandées par les usagers, ainsi que leur actualisation au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Pour rappel, le montant global de l'intervention décidée d'office par la collectivité ou réclamée par l'utilisateur, est calculée en fonction de la durée réelle, de la nature de l'intervention et du volume de déchets collectés. Les prix unitaires de mise à disposition du matériel, de l'équipage et du personnel hors équipage sont révisés annuellement en fonction de la variation annuelle du coût au m<sup>3</sup> du traitement des ordures ménagères (CT) avec le mode de calcul suivant :

$$\text{Variation annuelle de l'année N} = (\text{CT année n-1} - \text{CT année n-2}) / \text{CT année n-2}$$

Soit une augmentation de 4.23% pour l'année

Afin de rationaliser et maîtriser les équipements mis à disposition des manifestations événementielles sur le territoire communautaire, il est nécessaire de compléter la liste des prestations facturées, par celles spécifiques à ce domaine d'intervention. Ainsi de nouvelles prestations doivent être facturées telles que :

- mise à disposition d'un bateau propreté avec équipage pour le nettoyage d'un port
- mise à disposition d'une balayeuse poids lourd
- mise à disposition de matériels (gants, balais, etc...) autres que conteneurs
- etc...

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets et récupération des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 ;
- La Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 15 juillet 2005 n° NORM/MCT/B/05/1008/C relative au service d'élimination des déchets ménagers ;
- La délibération DPEA 3/654/CC, en date du 29 juin 2007 portant détermination des tarifs pour l'enlèvement occasionnel des déchets assimilables aux ordures ménagères ;
- La délibération AGER 004-470/08/CC du 26 juin 2008 relative à la mise à jour des tarifs d'enlèvement d'office des déchets assimilables aux ordures ménagères
- La délibération du conseil du 22 juin 2009 relative à la mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise à jour des coûts réels d'enlèvements des déchets pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 conformément aux éléments de tarification, stipulés en annexe.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs ci-annexés relatifs à la mise à disposition de matériel de propreté pour les manifestations à caractère évènementiel et à la mise à disposition d'engins de propreté avec équipage.

**Article 2 :**

Est approuvée l'actualisation des tarifs des prestations de propreté, au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 3**

Les recettes correspondantes seront constatées au budget principal de la Communauté Urbaine, section Fonctionnement – Sous-Politique G120 – Fonction 813 – Nature 70688.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une Agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI